

Le budget

Je voudrais conclure en disant que la vie culturelle du Canada a été gravement compromise par le gouvernement conservateur. Ce sombre épisode restera longtemps l'un des pires héritages que nous ayons transmis à nos descendants.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de ma collègue sur le budget. Elle a soulevé un certain nombre de points relatifs au ministère des Communications.

À propos de ce qu'elle a dit au sujet de la Loi sur la radio, je me demande si elle a appuyé ces mesures en comité ou non. Il me semble que oui, et ce projet de loi a été adopté à la Chambre en 1986, si je ne m'abuse.

En ce qui a trait à la privatisation de Télésat, si j'ai bien compris, ma collègue prétend que la société n'est privatisée qu'à des fins lucratives et que cette privatisation ne sert aucune fin de politique générale. N'est-elle pas d'avis que les avoirs de l'État devraient être privatisés s'ils ne répondent plus à cet objectif?

Je voudrais également lui demander son opinion à propos de la politique des télécommunications. Voudrait-elle que la Chambre étudie simultanément le projet de loi sur les télécommunications et celui sur la radiodiffusion? Ou préférerait-elle attendre que celui-ci soit renvoyé à l'autre endroit?

Mme Finestone: Madame la Présidente, j'aurais besoin d'une heure pour répondre. Je remercie mon collègue, le secrétaire parlementaire, pour ses questions.

Pour répondre à sa troisième question, car je répondrai aux questions en commençant par la fin, si vous me le permettez, même si en politique je vais toujours de l'avant, je dois dire qu'il serait logique d'étudier à la Chambre la politique des télécommunications en même temps que le projet de loi sur la radiodiffusion. Nous pourrions alors les examiner tous les deux. Pendant l'étude du projet de loi sur la radiodiffusion, j'ai d'ailleurs demandé au ministre, le secrétaire parlementaire s'en souviendra, de déposer au moins un livre blanc ou un avant-projet de loi, si le projet de loi sur les télécommunications n'était pas prêt, afin que nous puissions analyser les deux mesures législatives et mieux comprendre le rapport entre ces deux secteurs convergents que sont la radiodiffusion et les télécommunications. Cela aurait été logique.

S'il est disposé à retirer son terrible projet de loi sur la radiodiffusion, je serais prête à. . .

M. Edwards: Vous en avez rédigé la moitié.

Mme Finestone: Ne perdez pas connaissance! J'en ai rédigé la moitié. J'aime la moitié que j'ai rédigée, mais pas la vôtre.

Passons à Télésat. Le secrétaire parlementaire doit savoir que la politique du gouvernement devrait englober un système intégré de téléphone et de télécommunications. Tout le monde aurait accès à ce système téléphonique à prix abordable et nous pourrions contrôler la situation par l'intermédiaire de Télésat.

Quant à la Loi sur la radio, je demande au secrétaire parlementaire et au gouvernement de réexaminer mes amendements et mes arguments. Ils se rapportaient à deux choses. Premièrement, aux services de bénévoles et à l'opportunité de taxer les services d'incendie et les autres secteurs de volontaires qui utilisent des téléphones mobiles dans les petites régions rurales, à bord de véhicules pour l'enlèvement de la neige, par exemple. La deuxième avait trait aux incidences sur les municipalités. Il en a été question quand nous avons débattu ce projet de loi. J'ai essayé de présenter un amendement, mais le ministre—pas le ministre actuel—m'avait assurée que les municipalités ne seraient pas touchées. Nous pouvons constater la valeur de cette promesse sur le marché actuel.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je remercie la députée de Mount Royal pour ses observations. Comme nous célébrons la Journée internationale des femmes, je me demande si elle pourrait commenter les réductions et nous expliquer comment elles vont toucher les femmes dans le secteur des communications.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je souhaiterais voir plus de femmes dans l'industrie de la diffusion, à la Société Radio-Canada, à l'Office national du film et dans l'infrastructure des organisations qui devraient présenter des rapports en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Malheureusement, trop peu de femmes et de minorités visibles travaillent dans ces organisations, qu'il s'agisse de diffuseurs et de télé distributeurs du secteur privé ou de diffuseurs du secteur public.

La Chambre a adopté le projet de loi C-62 sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi rend passible d'une peine toute société qui ne présente pas un plan d'action, mais sans imposer de sanctions financières. Le fait qu'une telle disposition n'est pas dans la loi explique en partie